

## PANNEAUX 6 et 7

### La constitution civile du clergé et la vente des biens nationaux



Question 1 : Comment sont appelés les curés qui prêtent serment ? Comment appelle-t-on ceux qui refusent ?

---



Question 2 : Complète le serment :

De perdre tout ce que je possède dans le monde, ainsi donc je jure de veiller avec soin sur les fidels de la paroisse qui me sont confiés d'être fidel à la nation, à la foi et au royaume et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décretée par l'assemblée nationale et acceptée par le royaume.

Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1 L 1/153

« Je jure de veiller avec soin sur les fidels de la paroisse qui me sont confiés d'être fidel à .....,  
à ..... et au ..... et de maintenir de tout mon pouvoir la .....  
décrétée par l'..... et acceptée par le royaume. »



Question 3 : Quels sont les premiers signes de la déchristianisation ? Quelle est la date de ce document ? Que dénonce le citoyen et que propose t-il ?

Caution de  
Wail  
Extrait des actes aujourné du conseil d'administration du district de  
Fosse-Sauvage montrant  
le résultat de l'assemblée du 9 octobre mil sept cent quatre-vingt huit  
deuxième de la république française une et indivisible.

L. montreuil  
Le citoyen se présente à la France et dénonce à l'administration  
qui existe dans les franchises des paroisses de la campagne de ce  
district, un grand nombre de croix de fer qui portent le Sceau  
ordinaire de la royaume et de la féodalité, il lui propose de supprimer  
de ces croix initiales pour en faire des piquets et des bâtonnets pour le service de la patrie.

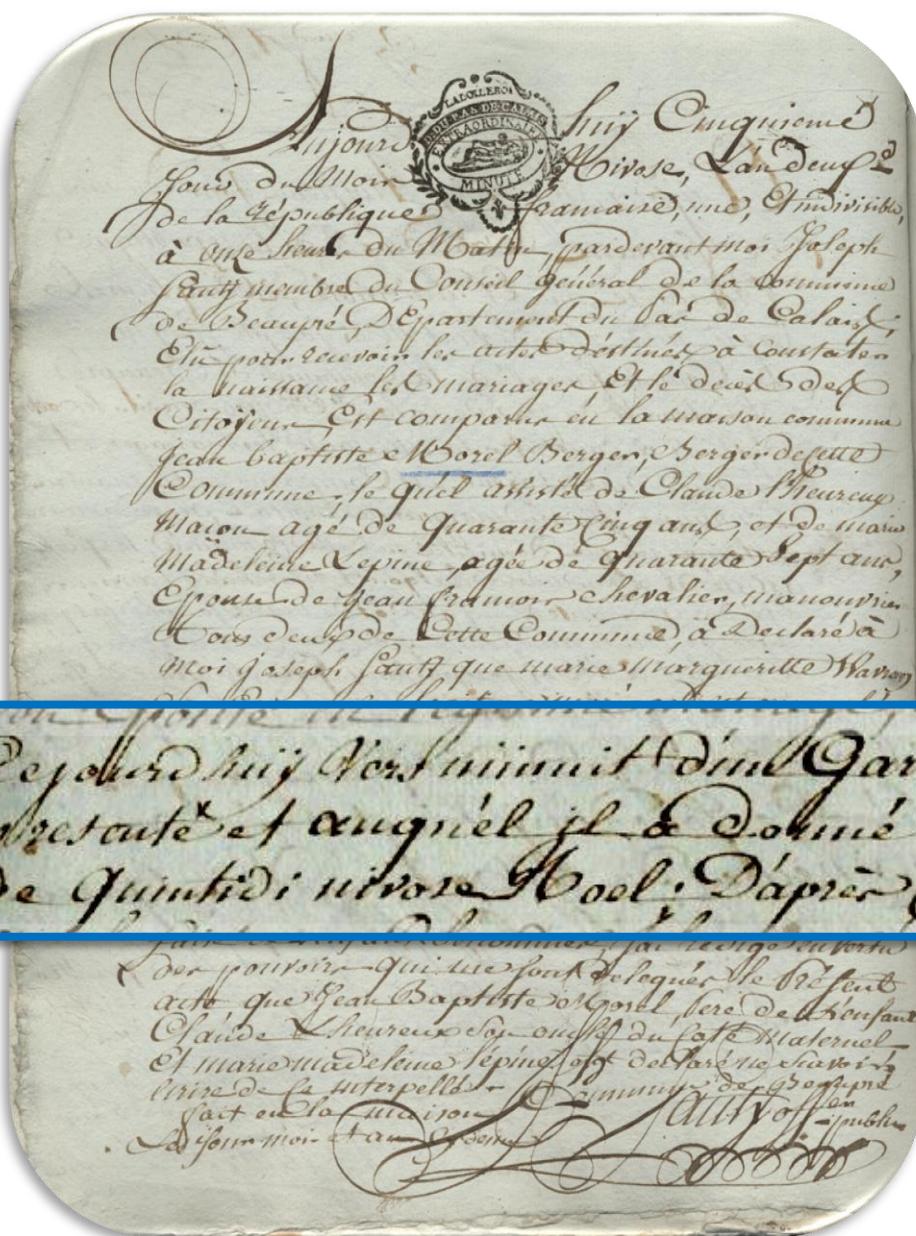
Les administrateurs du district de montreuil prennent en  
considération l'usage utile qu'on peut tirer de ces croix de fer  
et informé que déjà on l'est permis de les arracher et  
de les porter dans la plupart des villages.

considérant que les principes de tolérance et de liberté de  
la Constitution française ne permettent pas de laisser  
subsister ces vestiges du despotisme et de l'autorité religieuse  
Considérant qu'un décret de la convention nationale mit  
à la disposition de la nation les grilles et autres objets de fer  
des églises inutilisés pour le culte ardent, qui le procureur général  
que les croix de fer dans les églises de la campagne  
et des villes feront faire au profit de la nation pour en  
faire tel usage que les autorités supérieures ordonneront  
et chargeront conséquemment le P. Général





Question 4 : Souligne les prénoms de l'enfant et la date de sa naissance sur cet extrait d'acte de naissance. En consultant le tableau indique quelle est sa date de naissance dans le calendrier actuel. Que penses-tu du choix de ses prénoms ? Pourquoi le mois de décembre s'appelle t-il « nivôse »



# Conversion

*5 nivôse an II*

==

ÈRE REPUBLICAINE		an 2
PRODUCTIONS NATURELLES ET INSTRUMENTS RURAUX	NOMS DES JOURS RÉPUBLICAINS	1793
Tourbe.	Primidi.	1 21
Houille.	Duodi.	2 22
Bitume.	Tridi.	3 23
Souffre.	Quartidi.	4 24
CHIEN.	Quintidi.	5 25
Lave.	Sextidi.	6 26
Terre végétale.	Septidi.	7 27
Fumier.	Octidi.	8 28
Selphêtre.	Nonidi.	9 29
FLÉAU	DECADI.	10 30
Granit.	Primidi.	11 31

ÈRE REPUBLICAINE		
PRODUCTIONS NATURELLES, ETC.	NOMS DES JOURS, ETC.	
FLÉAU.	DECADI.	10
Granit.	Primidi.	11
Argile.	Duodi.	12
Ardoise.	Tridi.	13
Grès.	Quartidi.	14
LAMIN.	Quintidi.	15
Silex.	Sextidi.	16
Marne.	Septidi.	17
Pierre-à-chaux.	Octidi.	18
Marbre.	Nonidi.	19
VAN.	DECADI.	20
Pierre-à-plâtre.	Primidi.	21
Sel.	Duodi.	22
Fer.	Tridi.	23
Cuivre.	Quartidi.	24
CHAT.	Quintidi.	25
Étain.	Sextidi.	26
Plomb.	Septidi.	27
Zinc.	Octidi.	28
Mercure.	Nonidi.	29
CRIBLE.	DECADI.	30

## NIVÔSE

1. L'année 1793 finit le 11 nivôse ; l'an 2, qui a commencé le 22 septembre, continue. Même opération pour les années 1794, 1795, etc.



Question 5 : Cite d'autres mois révolutionnaires.





Question 6 : Quelle est la profession du marié ? Quel changement permet la constitution civile du clergé ?

C  
Le vingt et un octobre mille Sept cent quatre vingt treize n'an  
mariez auz ordres du sieur adrien joseph fleury  
d'adrien fleury de la Republique françoise une et indivisible, a une  
fleuriz jeure apres midi gardesant moi antoine francois labay officier  
politique municipal d'ecout st max et l'ouest du departement du Pas  
de Calais due le vingt Sept janvier de cette memo annee pour  
l'ediger les acte faites a constater la naissance des mariage  
et dece des citoyens sont comprenez dans la maison commune  
pour contracter mariage d'une part adrien joseph fleury  
potier age de vingt six ans, curé de cette paroisse, fils  
des sieur fleury joseph et de marie angelique joseph Delatre  
D'autre part angelique scolastique joseph gonne age de vingt  
deux ans domicilee en cette Commune fille de Charles  
alexandre joseph piquem des jard et chausse du district  
Arras Domicilee audit arras, et l'angelique charlotte  
philipine le Conte aussi domicilee a arras lesquelle



Question 7 : Regarde le panneau n°7. Que deviennent les biens de l'Église sous la Révolution ?



Question 8 : À quoi doit servir l'argent récolté de ces ventes ?

.....

.....



Question 9 : À qui profitent ces ventes ?

.....

.....